

# L'ASSISTANT MEDICAL

## Pourquoi travailler avec un assistant médical ?

Travailler avec un AM permet :

- d'améliorer l'accès aux soins des patients
- d'améliorer les conditions d'exercice et la charge mentale du médecin
- de gagner du temps médical en libérant le médecin des tâches administratives



## Comment travailler avec un assistant médical ?

Le médecin définit *librement* les missions confiées à son assistant médical en fonction de ses besoins, de sa pratique et de son organisation.

L'assistant médical réalise des missions médico-administratives en lien avec sa qualification, pour vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier : le soin. Vous décidez des missions à lui confier **selon son référentiel de compétences, votre pratique et votre organisation.**



### MISSIONS ADMINISTRATIVES

- Accueil du patient
- Gestion du dossier patient
- Comptes rendus et correspondances
- Recueil et enregistrement des informations médico-administratives
- Facturation



### PRÉPARATION DE LA CONSULTATION

- Aide au déshabillage / habillage du patient
- Contribution au dépistage et aux vaccinations
- Prise de constantes
- Préparation et aide à la réalisation d'actes techniques
- Mise en œuvre des téléconsultations



### MISSIONS DE COORDINATION

- Organisation de la prise en charge avec les autres acteurs de santé intervenant dans le suivi du patient (préadmission, sortie d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux, prise de rendez-vous auprès des infirmiers/ères, masseurs-kinésithérapeutes, autres médecins...).

## Avec quel financement ?

Le médecin qui emploie un assistant médical peut bénéficier d'une aide financière annuelle versée par l'Assurance Maladie. Pour bénéficier de l'aide, le médecin doit exercer en secteur 1 ou 2 adhérent à l'OPTAM / OPTAM-CO, et avoir une patientèle (MT) pour les MG ou une File Active (FA) pour les autres spécialités >P30. Par exemple pour les MG : 775 patients MT ou plus.

La quasi-totalité des spécialités peut bénéficier de l'aide, sauf : les radiologues, radiothérapeutes, stomatologues, anesthésistes, médecins anatomo-cytopathologistes, médecins nucléaires et chirurgiens.

Des aménagements spécifiques au contrat peuvent aussi être proposés au médecin en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ainsi qu'au médecin ayant une activité mixte.

L'aide financière est pérenne, annuelle, évolutif dans le temps, versée en contrepartie d'objectifs atteignables. Afin que l'appui de l'assistant médical produise tous ses effets, ces engagements ne sont pas vérifiés les 2 premières années et ce n'est qu'à compter de la troisième année que l'aide versée sera modulée en fonction de l'atteinte des engagements prévus.

**AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL :  
CE QUI CHANGE DÈS JUIN 2024**

Augmentation immédiate de plus de 5 % de l'aide pour les nouveaux contrats\*

  

**Montant maximal de l'aide de l'Assurance Maladie pour l'emploi d'un assistant médical**

à mi-temps
à temps plein

	à mi-temps		à temps plein	
	Avant	Nouvelle convention	Avant	Nouvelle convention
1 <sup>re</sup> année	18 000 €	<b>19 000 €</b>	36 000 €	<b>38 000 €</b>
2 <sup>e</sup> année	13 500 €	<b>14 000 €</b>	27 000 €	<b>28 000 €</b>
3 <sup>e</sup> année et les suivantes	10 500 €	<b>11 000 €</b>	21 000 €	<b>22 000 €</b>
3 <sup>e</sup> année et les suivantes pour les médecins ayant les patientèles les plus importantes (P90 à P94**)	12 500 €	<b>13 000 €</b>	25 000 €	<b>26 000 €</b>
Montant fixe quelle que soit l'année pour les médecins à très forte patientèle (≥ P95)	18 000 €	<b>19 000 €</b>	36 000 €	<b>38 000 €</b>

\* Pour les contrats existants, le montant de l'aide sera revalorisé à leur date anniversaire  
\*\* Percentiles de la distribution nationale des patientèles définis le 31 décembre 2021 pour chaque spécialité médicale concernée

**Assouplissement du nombre de patients supplémentaires à prendre en charge dans le cadre du contrat**



**Pour les médecins généralistes et les pédiatres ayant les patientèles les plus importantes**

→ Maintien de leur patientèle

**Pour l'ensemble des médecins âgés de 65 ans et plus**

Maintien de leur patientèle (une marge de moins 10 % est tolérée) ←



**Pour les médecins nouvellement installés**

→ Nouvel objectif fixé au terme des 3 premières années du contrat ou dès l'atteinte par le médecin du 50<sup>e</sup> percentile (P50)

→ Objectif à atteindre dans un délai de 2 ans (contre 1 an précédemment) avec la garantie de percevoir 100 % de l'aide la 4<sup>e</sup> année



**Une aide à l'emploi pour un 2<sup>e</sup> assistant médical à partir de la 3<sup>e</sup> année du contrat**

**Pour les médecins répondant à toutes les conditions suivantes :**



exercer en zone d'intervention prioritaire (ZIP)



être qualifié ou spécialiste en médecine générale (les médecins à exercice particulier, MEP, ne sont pas concernés)



avoir déjà signé un contrat pour un assistant médical à temps plein



avoir atteint les objectifs dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> contrat

**Options de financement pour l'emploi d'un 2<sup>e</sup> assistant médical et montant de l'aide**

	à mi-temps	à temps plein
	soit au total 1,5 équivalent temps plein : <b>option 1,5 ETP</b>	soit au total 2 équivalents temps plein : <b>option 2 ETP</b>
3 <sup>e</sup> année et les suivantes	<b>33 000 €</b>	<b>44 000 €</b>
3 <sup>e</sup> année et les suivantes pour les médecins ayant les patientèles les plus importantes (P90 à P94)	<b>39 000 €</b>	<b>52 000 €</b>
Montant fixe quelle que soit l'année pour les médecins à très forte patientèle (≥ P95)	<b>57 000 €</b>	<b>76 000 €</b>

**À suivre...**

Des modalités innovantes pour permettre à plusieurs médecins de mutualiser l'emploi d'un assistant médical au sein d'un même cabinet ou d'une maison de santé pluridisciplinaire.

[Estimez le montant de l'aide à l'emploi et l'impact sur la patientèle avec le simulateur.](#)

## Quelle formation ?

Dans tous les cas, l'assistant médical devra être formé ou s'engager à suivre une formation spécifique conduite en alternance.

Pré requis : Baccalauréat ou équivalent (Niveau 4)

Après leur embauche, les assistants médicaux ont 2 ans pour obtenir :

- Le Certificat de Qualification Professionnelle d'AM (CQP)
- Ou si l'AM est un soignant : l'Attestation FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) dans le champs de l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical

Les frais de formation (frais pédagogiques/transport/hébergement), sont totalement pris en charge.

Pour en savoir plus sur les conditions de formation de l'assistant médical, consulter [le site de la Convention collective du personnel des cabinets médicaux](#) élaboré par la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP).

## Comment recruter un assistant médical ?

Si vous ne souhaitez pas recruter directement un assistant médical, vous avez la possibilité de recourir à un groupement d'employeurs. Dans ce cas, c'est le groupement qui remplit les obligations de l'employeur et met l'assistant médical à votre disposition via par exemple un contrat de mise à disposition pour un temps d'emploi déterminé et moyennant une commission ou une rétribution. Cette formule est plus souple et vous dispense d'un certain nombre de démarches administratives et des contraintes de gestion de contrat de travail.

2 groupements d'employeur :

- Le Groupement  
[contact@legroupement.org](mailto:contact@legroupement.org)  
01 43 13 10 99
- Groupement d'Employeurs social et médico-social  
[direction@objectifplus.org](mailto:direction@objectifplus.org)  
04 92 75 24 47

## Compétences requises

---

### Empathie et écoute

En effectuant une pré-consultation, l'assistante ou l'assistant médical accorde davantage de temps au patient et lui permet d'exprimer ses questions, ses angoisses, ses doutes. L'écoute et une certaine dose de psychologie sont essentielles dans ce métier de contact. La courtoisie, la discrétion, la bienveillance et l'égalité de traitement entre tous les patients sont également nécessaires.

### Observation et rigueur

Sens de l'observation et attention permettront aux assistants médicaux d'alerter les médecins sur certains points ou d'orienter le patient vers des aides spécifiques par exemple. Autonomie, réactivité et méthode, l'assistante ou l'assistant médical suit les protocoles établis avec rigueur.

### Connaissances pointues

Selon son profil et son expérience, l'assistant ou l'assistante médical aura plus ou moins de facilités dans le domaine administratif, le suivi ou la gestion des patients, etc. Il ou elle connaît le vocabulaire et les protocoles médicaux. Une mise à niveau et un complément de formation est généralement nécessaire pour les nouvelles recrues. De manière générale, il faut se former régulièrement aux nouvelles techniques et méthodes. Une aisance avec les outils informatique est indispensable, ainsi qu'une orthographe irréprochable.

## Salaire du débutant

---

1770 à 2055 euros brut par mois en fonction de la qualification et de l'échelon.

## Plus d'info :

Contactez le médecin ambassadeur de notre territoire : votre DAM vous donnera ses coordonnées sur simple demande.

Rendez-vous sur <https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/aides-financieres/aide-embauche-assistants-medicaux>